



ECOLE DE MUSIQUE DE CHAMBLY



L'école c'est :

16 professeurs

150 élèves

13 disciplines

Un concert de Noël, un gala ou une porte ouverte tous les deux ans, des participations ponctuelles à la fête du Bois Hourdy, au Téléthon, aux concerts de l'harmonie par le petit orchestre, des stages, la fête de la musique...

Faire un don à l'école de musique de Chambly, c'est :

- Nous aider dans nos projets,
- Aller plus loin pour représenter dignement notre ville et ses structures.
- **Une déduction fiscale** : votre don est déductible de votre impôt à hauteur de 66% (60% pour une entreprise), dans la limite de 20% de vos revenus.

Exemple : un don de 50 € vous permet une déduction fiscale de 34€, soit un coût réel de 17€.

POUR BÉNÉFICIER DE VOTRE AVANTAGE FISCAL SUR VOS REVENUS 2018, VOTRE DON DOIT ÊTRE EFFECTUÉ AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Adressez votre don par chèque à l'ordre de l'École de musique de Chambly à l'adresse suivante :
Ecole de Musique
68 Place Carnot
60230 Chambly

N'oubliez pas de joindre à votre chèque, le coupon ci-après afin de recevoir le document de déduction fiscale

Nom..... Prénom.....

Adresse postale.....

.....

courriel@.....

Montant du don :